

## **┌ CFVU DU 13 DECEMBRE 2019 ┐**

PARTIE – ADOPTIONS

### **07/ MODIFICATION DU REGLEMENT DE SCOLARITE DU MASTER 2 DROIT PRIVE, PARCOURS DROIT PROCESSUEL, PROCEDURES ET VOIES D'EXCECUTION**

07.01 Modification du règlements de scolarité du Master 2 Droit Privé, parcours Droit processuel, Procédures et voies d'exécution.

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

2016/2020

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU MASTER MENTION DROIT  
PRIVÉ,  
PARCOURS DROIT PROCESSUEL,  
PROCÉDURES ET VOIES D'EXÉCUTION.**

**2016-2020**

## Règlement des études

### 1) Conditions d'accès

L'accès à la 2<sup>ème</sup> année de Master 2 Mention Droit privé, parcours Droit processuel, Procédures et voies d'exécution est ouvert aux étudiant.es de la Faculté de droit Julie Victoire Daubié de l'Université Lumière LYON 2 ayant acquis les 60 crédits ECTS de la première année du Master mention Droit privé.

L'accès à cette 2<sup>ème</sup> année de master est également ouvert aux étudiant.es ayant acquis 60 crédits ECTS dans une autre mention de master en droit et/ou aux étudiant.es titulaires de diplômes de niveau équivalent. Dans ce cas, leur accès est soumis à l'avis de la commission pédagogique, après examen de leur dossier de candidature. Un entretien portant sur leur motivation et leur projet professionnel peut être requis.

La commission pédagogique du Master Droit privé, parcours Droit processuel, Procédures et voies d'exécution, désignée par le/la Président.e de l'Université et présidée par l'un.e des co-directeurs/rices du parcours, propose au/ à la Président.e, pour validation, la liste des étudiant.es titulaires d'une autre 1<sup>ère</sup> année de master de droit, admis à poursuivre leur formation en 2<sup>ème</sup> année de master Droit privé, parcours Droit processuel, Procédures et voies d'exécution.

### 2) Organisation de la Formation

Un Conseil Scientifique, composé de professionnels (des membres de la Chambre régionale des Huissiers de Justice, des Chambres départementales de l'Ain, de la Loire, du Rhône des Huissiers de Justice, etc.) et d'enseignants, définit les orientations et les modalités de gestion du Diplôme.

#### Cycle normal :

La durée de la formation est d'une année universitaire.

Assiduité : la préparation comporte une participation obligatoire à l'ensemble des enseignements, au stage de trois mois minimum (7 heures par jour pendant 12 semaines minimum), ainsi qu'aux conférences organisées (notamment les Rencontres Juridiques de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2, les colloques organisés par le master). Le non-respect de cette obligation de présence aux enseignements entraînera l'exclusion de l'examen. L'étudiant.e sera noté.e défaillant.e. L'assiduité est contrôlée par chaque enseignant.e concerné.e.

#### Cycle Formation continue :

Afin de permettre à des étudiant.es en cours d'emploi de suivre la 2<sup>ème</sup> année de Master Droit privé, parcours Droit processuel, Procédures et voies d'exécution, il sera possible pour ces étudiant.es de répartir la formation sur plusieurs années en choisissant de suivre une ou plusieurs unité(s) d'enseignement par an.

La validation globale du parcours Droit processuel, Procédures et voies d'exécution de Master est soumise aux mêmes règles que celles du cycle normal.

### 3) Contrôle des aptitudes et des connaissances

Le diplôme est composé de quatre unités d'enseignement (UE), assortie chacune de crédits européens, réparties dans deux semestres. Chaque semestre est porteur de 30 crédits.

Une UE est définitivement acquise et capitalisable sous forme de crédits européens dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne de 10/20.

Une seule session d'examen est organisée. Chaque UE fera l'objet d'une note.

**Faculté de droit Julie-Victoire Daubié**

Campus BDR - Bâtiment Cléo - 4 bis, rue de l'Université - F69365 Lyon Cedex 07

<http://fdsp.univ-lyon2.fr>

### SEMESTRE 3: 30 crédits

#### UE A3 Fondements juridiques du contentieux et de l'exécution : 20 crédits

Au sein de cette UE, affectée d'un coefficient 2, tous les enseignements sont suivis, mais une seule matière sera tirée au sort et fera l'objet d'une épreuve écrite de quatre heures. L'étudiant.e ne découvrira le résultat du tirage au sort que lors de la distribution du sujet.

#### UE B3 Internationalité et nouvelles technologies du contentieux de l'exécution : 10 crédits

Au sein de cette UE, affectée d'un coefficient 1, les enseignements de nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées aux professions juridiques et ceux de terminologie juridique anglaise feront l'objet d'un contrôle continu. La note finale de cette unité d'enseignement correspondra à la moyenne des deux notes de contrôle continu.

### SEMESTRE 4 : 30 crédits

#### UE A4 Pratiques nationales et internationales des voies d'exécution : 15 crédits

Au sein de cette UE, affectée d'un coefficient 1, tous les enseignements sont suivis, mais une seule matière sera tirée au sort et fera l'objet d'une épreuve écrite de quatre heures. L'étudiant.e ne découvrira le résultat du tirage au sort que lors de la distribution du sujet.

#### UE B4 Stage et mémoire : 15 crédits

Deux notes serviront à évaluer cette unité d'enseignement :

- une note de stage délivrée par le/la professionnel.le, maître.sse de stage,
- et une note attribuée après soutenance des travaux de l'étudiant ; celle-ci portera à la fois sur le rapport de stage et sur le mémoire ; la soutenance se déroulera devant un jury composé au minimum d'un.e professionnel.le et d'un.e enseignant.e-chercheur.e, et en cas d'empêchement du professionnel, la soutenance se déroulera en présence de deux enseignants-chercheurs.

L'étudiant.e qui n'aura pas remis le rapport de stage et/ou le mémoire aux membres du jury dans les délais fixés par les directeurs/trices) du diplôme et/ou le directeur/trice de mémoire, ou qui n'aurait pas bénéficié d'un report du délai de remise de ces travaux aux membres du jury, après consultation du directeur/trice de mémoire et des responsables du diplôme, sera considéré comme défaillant (DEF).

La note finale de l'unité d'enseignement, affectée d'un coefficient 1, sera la moyenne des deux notes.

#### 4) Délivrance du diplôme

Un semestre est définitivement validé :

- par capitalisation, lorsque chacune des UE le constituant a été validée
- par compensation entre UE, lorsque la moyenne générale entre les moyennes obtenues pour chacune des unités d'enseignement affectée de son coefficient respectif a été atteinte.

Le diplôme est délivré dès lors que l'étudiant.e a validé les 60 crédits européens de la spécialité professionnelle par capitalisation des deux semestres de la même année universitaire ou par compensation entre les deux semestres.

Les résultats globaux des deux semestres donnent lieu à une mention en fonction de la moyenne des notes obtenues à ces semestres :

- à partir de 16 : mention très bien

**Faculté de droit Julie-Victoire Daubié**

Campus BDR - Bâtiment Cléo - 4 bis, rue de l'Université - F69365 Lyon Cedex 07

<http://fdsp.univ-lyon2.fr>

- à partir de 14 : mention bien
- à partir de 12 : mention assez bien.